**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d’AUTHOU**

**DU 05 JUILLET 2024**

**Présents** : AUBER Philippe - BERGONZI Nelly - BIL Lionel – CHAPELLE Michel – CHIRET Agnès - GIFFARD Adeline – LECHAPTOIS Bruno – PLANTEFEVE Hervé - POCHON Anne – RACINE Jean-François.

**Excusé** : BEIGLE Claude

1. Situation comptable arrêtée au 240628

L’état présenté montre une situation comparative « Réel à fin juin » versus « budget annuel », rassemblant dans la même présentation fonctionnement et investissements.

Les dépenses se montent à fin juin à 105.000 euros, pour un budget annuel de 245.000 euros. Il faudra analyser le détail des différents postes pour avoir une compréhension claire de la situation. Sans cette analyse, on peut seulement dire que nous ne paraissons pas, a priori, en situation critique.

Le document fait d’autre part apparaitre que les dépenses budgétées sont couvertes par un montant équivalent en recettes, mais celles-ci incluent un excédent positif de fonctionnement à fin 2023 de 61.000 euros, et un excédent positif d’investissement de 11.000 euros.

Nous devons bien sûr faire attention à nos dépenses, surtout si les recettes prévues ne sont pas au rendez-vous pour conserver des excédents positifs reportables.

1. Revue des points d’actions à venir

Les commissions suivantes ont été initiées :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Commissions | coordinateurs | Associés principaux | Commentaires |
| Communication | Adeline Giffard | Agnès Chiret | Information pour les habitants |
| Eau | Lionel Bil | Michel Chapelle | Notamment cuves incendie et eau potable |
| Organismes de soutien pour les communes | Nelly Bergonzi | Michel Chapelle | Siège 27, CAUE27, AMSE, SMBVR (transi-tion énergétique, monuments historiques, eau de la vallée de la Risle …) |
| Projet site de l’école | Anne Pochon | Nelly Bergonzi | Le choix est de décider dans un premier temps des travaux indispensables pour maintenir le bâtiment en bon état |
| Suivi des actions | Jean-François Racine | Bruno Lechaptois |  |
| Points top | Bruno Lechaptois | Adeline Giffard  Nelly Bergonzi | Cadre de fonctionnement, points spécifiques |
| Travaux | Michel Chapelle | Philippe Auber | Intègre la coordination des agents communaux |
| Vie communale | Agnès Chiret | Adeline Giffard | Dont le repas des anciens |
| Vie légale | Nelly Bergonzi | Bruno Lechaptois | Etat civil et gestion des autres obligations légales |
| Communauté de communes | Bruno Lechaptois | Philippe Auber | Limiter l’impact sur les dépenses de la fermeture de l’école  Simplifier les démarches administratives |
| Gestion des biens communaux | Philippe Auber | Anne Pochon  Jean-François Racine |  |
| Finances | Bruno Lechaptois | Nelly Bergonzi, Michel Chapelle |  |

Chacun va approfondir son domaine pour bien valider les sujets qui en font partie et les objectifs qui peuvent être retenus. Chaque équipe pourra en fonction de l’intérêt, ultérieurement communiquer sur son domaine.

1. Automate d’appel pour la gestion d’alerte locale automatisée (système Gala)

Ce système s’intègre dans le dispositif ORSEC départemental. Il permet à la préfecture la diffusion de messages enregistrés en cas d’évènement ou de risque significatif sur le département (alertes météorologiques, crues, pollution, etc.). Les personnes doivent pouvoir être contactées 24h/ 24, 7j/7.

La population doit être alertée par tout moyen. Ce point sera à discuter lors de la prochaine réunion du conseil.

Sont retenues les personnes suivantes :

* La secrétaire de mairie : Catherine Beaufre
* Les conseillères municipales : Agnès Chiret, Adeline Giffard, Anne Pochon
* Le maire : Bruno Lechaptois

1. Bis Apostille des actes publics

Certains actes et documents publics destinés à être produits à l’étranger sont soumis à une formalité dite d’apostille par le parquet général de la cour d’appel de Rouen pour attester l’authenticité du document.

Sont retenues les personnes suivantes :

* Le maire
* l’adjointe ayant délégation sur l’Etat civil, Nelly Bergonzi
* une conseillère, Agnès Chiret.

Il faudra venir en mairie après retour des délibérations par la préfecture, le 12 juillet.

1. Délibération sur les indemnités de fonction du maire et des adjoints

Les indemnités brutes mensuelles du maire sont de 1048,18 euros.

Les indemnités brutes mensuelles des adjoints sont de 406,94 euros.

Pour les conseillers, il est mentionné une indemnité de 246,63 €. Les conseillers ne souhaitent pas d’indemnité. Ils œuvrent pour le bien de la commune bénévolement. Ils pourront être remboursés des frais engagés pour les actions qu’ils conduisent pour la commune.

Résolution adoptée à l’unanimité

1. Délibération sur les délégations attribuées par le conseil municipal au maire

La liste de l’article L2122-22 du CGCT est conservée telle que, avec le complément suivant : le maire peut approuver les factures jusqu’à 1300€. Au-delà l’approbation du conseil est nécessaire.

Pour les engagements de dépenses entre 1000 et 1500 euros, il faut deux devis. Au-delà, 3 devis. En cas d’impossibilité, il faut l’accord du conseil.

Cette liste pourra être revue sur décision du conseil.

Résolution adoptée à l’unanimité.

1. Délégation de signature – délégation de fonction

Le maire délègue à ses deux adjoints sa signature en cas d’absence du maire. Les documents à signer seront envoyés au maire pour approbation avant signature.

Délégation de fonction et de signature est accordée :

* Etat civil : Nelly Bergonzi
* Voirie et gestion des personnels techniques communaux : Michel Chapelle

1. Prochaine réunion : le vendredi 19 juillet à 19h
2. Communication et affichage  dans la commune des CRs seront à l’ordre du jour de la prochaine réunion.
3. La séance est levée à 21 H 30.